

La guerre du parcours d'intégration aura-t-elle lieu à Bruxelles ?

Le Vif - Pierre Havaux - 19/11/2014

Liesbeth Homans, ministre régionale flamande N-VA, juge le modèle flamand du parcours d'intégration civique imposé aux nouveaux arrivants " bien mieux contrôlé " que la version francophone. Concurrence déloyale, tensions et collision en vue sur le territoire bruxellois.

Attention à ne pas confondre inburgering et parcours d'intégration civique. Entre les modèles flamand et francophone d'insertion des nouveaux venus dans la société, il y a plus que de la marge. Un fossé. Presque le jour et la nuit.

Ce n'est pas la N-VA Liesbeth Homans qu'il faut convaincre. Ministre en charge de la matière au sein du gouvernement flamand, cette proche de Bart De Wever en a fait l'éloquente démonstration en commission du Parlement flamand.

Groupe-cible, contenu, méthode, tout sépare les approches francophone et flamande. Et, qui l'eût cru, le nord du pays a systématiquement une longueur d'avance.

Groupe-cible ?

La Flandre ratisse plus large, " nous ne nous limitons pas aux nouveaux arrivants. Les francophones se limitent aux personnes qui séjournent en Belgique depuis moins de trois ans. "

Contenu ?

" En Flandre, nous mettons l'accent sur la langue mais aussi sur l'orientation sociale et professionnelle. Côté francophone, l'accent est surtout mis sur la langue et pas autant sur l'orientation sociale ou d'autres aspects. "

Méthode ?

Les francophones se contentent " d'un accueil d'une session d'information de dix heures, d'un bilan social et linguistique. C'est seulement ensuite qu'il est décidé si une seconde partie est éventuellement nécessaire. " Voilà qui fait dire à Liesbeth Homans, mais son opinion n'engage qu'elle, insiste-t-elle : " Chez nous, tout cela est beaucoup mieux contrôlé. " Sans même parler des sanctions, imposées au nord, inexistantes au sud.

On résume :

La Flandre, qui a pris les devants en la matière, a tendance à faire du zèle et sort le grand jeu. Les francophones, plus lents à la détente, optent plutôt pour le service minimum. Et le tout est à présent à faire coexister en région bruxelloise. Où, mis à part son caractère obligatoire, l'inburgering reste à construire.

Bras de fer nord-sud en perspective. Il gagne le terrain institutionnel bruxellois. Désignée pour donner un cadre légal à cet inburgering/parcours d'intégration civique, la Commission communautaire commune veut se saisir du dossier. A l'inverse des francophones, la Flandre cale, refuse de brûler les étapes. Foi de Liesbeth Homans, les autorités flamandes veulent d'abord trouver un terrain d'entente avec les francophones sur les modalités pratiques du trajet d'intégration civique et en baliser les étapes.

C'est qu'il y a de la concurrence déloyale dans l'air, entre deux trajets d'intégration aux exigences d'intensité variable. Et la Flandre garde l'oeil rivé sur sa périphérie bruxelloise, où viennent s'installer en grand nombre des ménages d'origine immigrée qui quittent la région bruxelloise. Elle flaire le danger, comme ce député régional CD&V, Joris Poschet : "Un trajet d'intégration à Bruxelles peut aider à endiguer le danger d'une tache d'huile. Mais à condition naturellement de suivre le trajet néerlandophone. Car si l'on suit le parcours francophone, cela ne joue aucun rôle."

L'inburgering, encore une affaire communautaire à tirer au clair.